

# DIRECTIVES SUR LA PROTECTION EN LIGNE

## INTRODUCTION

Tous·tes les organisateur·ice·s d'événements sont encouragé·e·s à veiller à ce que leurs mécanismes de protection en ligne s'efforcent de garantir une participation sûre et significative de leurs participant·e·s cibles. Des efforts conscients sont nécessaires pour faire en sorte que ces mécanismes de protection ne deviennent pas un obstacle à la participation des individus, en particulier des jeunes de moins de 18 ans et des personnes en situation de handicap.

Désigné partenaire technique de la protection pour [WD2023](#), le [Plan d'investissement pour les adolescentes](#) (AGIP) a sélectionné le contenu de ces directives de protection en ligne en reprenant les contributions et les ressources de nos membres, adolescentes et pairs et partenaires du secteur.

À qui s'adresse ce document ? Il est destiné à tous·tes les organisateur·ice·s d'événements en ligne en lien avec WD2023 avant et pendant la conférence de juillet 2023.

Les directives de protection en ligne établissent des clauses non négociables pour l'organisation d'événements en ligne dans le cadre de WD2023 afin de garantir un risque réduit de préjudice et une participation significative des participant·e·s cibles, en particulier des jeunes. Elles comprennent également des ressources clés sur les pratiques de protection du secteur. Les ressources vont au-delà de l'approche « Ne pas nuire » visant à « se concentrer sur le bien-être » des jeunes participant·e·s qui interagissent dans ces espaces.

### **Vous pouvez utiliser ces Directives sur la protection en ligne aux fins suivantes :**

- Établir des mécanismes pour assurer la sécurité des personnes dans vos interactions en ligne pendant et au-delà de WD2023, y compris le Dialogue mondial.
- Examiner vos mécanismes de protection en ligne actuels dans depuis un point de vue axé sur les jeunes.
- Tirer des enseignements de la protection en ligne d'autres organisations centrées sur les jeunes et œuvrant à leur service.
- Vous entraîner à appliquer les renseignements tirés de ces ressources à vos propres pratiques de protection.

### **Invitation à contribuer :**

L'AGIP a l'intention d'actualiser en permanence ce document à mesure que les meilleures pratiques de protection dans les secteurs continuent d'évoluer. Nous vous encourageons à [nous écrire](#) en formulant des suggestions pour les futures versions.

### **Remarques sur l'utilisation :**

N'hésitez pas à utiliser tout ou partie de ce document à des fins organisationnelles en mentionnant l'AGIP et les organisations dont les ressources sont ajoutées ici pour référence ultérieure.

### **Obligation de diligence**

Women Deliver et l'AGIP mettent à disposition ce document pour faire en sorte que tous-tes les organisateur-ice-s d'événements en ligne en lien avec WD2023 puissent établir, revoir et renforcer leurs mécanismes de protection en ligne. Tous-tes les organisateur-ice-s d'événements en ligne ont l'obligation proactive d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs participant-e-s et de répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées conformément à leur politique organisationnelle. À cet égard, Women Deliver et l'AGIP ne sont pas responsables des réclamations, actions ou demandes des organisateur-ice-s ou des participant-e-s en matière de protection.

## **ÉLÉMENTS IMPÉRATIFS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN LIGNE WD2023**

Toutes les personnes organisant des événements en ligne en lien avec WD2023, tels qu'un événement Dialogue Mondial ou un événement parallèle virtuel, sont tenues de s'assurer que les impératifs de leurs événements respectifs sont respectés.

**De manière générale :** Toutes les interactions en ligne avant, pendant et après l'événement doivent être effectuées avec les participant-e-s cibles dans un format et une langue qu'ils ou elles comprennent.

### **Avant l'événement :**

1. L'événement est co-créé avec des participant-e-s cibles, et leurs besoins et priorités sont repris dans les objectifs de l'événement.
2. Au minimum, les dépenses engagées par les jeunes lors du processus de co-création sont remboursées.
3. L'inscription à l'événement inclut des options pour indiquer les besoins d'accessibilité et les préoccupations en matière de sécurité des participant-e-s.
4. Des mesures spécifiques à l'accessibilité telles que le sous-titrage en direct, l'interprétation en langue des signes et l'interprétation simultanée sont intégrées en fonction des besoins des participant-e-s.
5. L'événement en ligne est conçu pour permettre la participation via différents formats tels que l'écriture, la discussion, les chats, etc. afin de répondre à la diversité des préférences.
6. L'évaluation des risques est réalisée bien à l'avance et idéalement développée en coopération avec les participant-e-s cibles.
7. Les mesures de protection répondent aux préoccupations de sécurité des participant-e-s cibles.

8. Pour garantir une participation sûre et significative, toutes les informations liées à l'événement sont partagées avec les participant-e-s au moins une semaine à l'avance. Cela comprend :
  - La prélecture, comme les descriptions de l'événement, les ordres du jour, les questions à débattre, les plateformes qui seront utilisées, etc.
  - Le/la référent-e de protection lié-e à l'événement en vue d'apporter un soutien avant et pendant l'événement
  - Des directives sur l'utilisation des plateformes et des outils interactifs (par exemple, Mentimeter, Mural, Jamboard), le cas échéant
  - D'autres supports éventuels
9. Les informations de protection en ligne sont partagées avec les participant-e-s au moins une semaine à l'avance. Cela inclut :
  - Le code de conduite
  - Les mécanismes de signalement
  - Les référent-e-s de protection
  - Le consentement relatif aux médias
  - Les mesures de protection des données
  - Le consentement des parents/représentant-e-s légaux ou légales pour les jeunes de moins de 18 ans
  - Les mécanismes de signalement
  - D'autres informations applicables à votre diligence raisonnable en matière de protection
10. Un-e référent-e-s de protection est désigné-e à l'avance pour fournir un soutien avant et pendant l'événement.
11. Organisez une conférence téléphonique avant l'événement principal pour partager des informations sur la protection et répondre aux questions des participant-e-s.
12. Organisez une conférence téléphonique avant l'événement principal pour discuter des aspects de protection et d'autres informations en lien avec l'événement.
13. Les prestataires de services externes tels que les interprètes et les animateur-ice-s :
  - ont de l'expérience sur les sujets liés à l'égalité de genre et au travail avec les jeunes.
  - reçoivent à l'avance tous les documents liés à l'événement.
  - se joignent à un appel d'information avant l'événement avec les organisateur-ice-s de l'événement.
14. Dans la mesure du possible, tous les documents liés à l'événement et les informations de protection sont mis à disposition au moment de l'inscription en un seul endroit pour un téléchargement facile.

15. En cas de sujets sensibles tels que la violence basée sur le genre, définissez le soutien et les références à l'avance.
16. Gardez toujours le/la référent·e·s de protection en copie dans toutes les communications avec les mineur·e·s.

### Pendant l'événement :

1. Pour une participation sûre et significative, partagez les informations suivantes au début de votre événement :
  - Le programme de l'événement, les objectifs et les activités prévues
  - Les référent·e·s de protection et les valeurs d'engagement
  - Les consignes d'utilisation des fonctions interactives
  - Les fonctions d'accessibilité telles que l'interprétation simultanée, le sous-titrage en direct, l'interprétation en langue des signes, etc.
  - Si l'événement est enregistré, le but de l'enregistrement et la possibilité de refuser, selon les préférences
2. Les référent·e·s de protection formées restent prêtes à répondre si nécessaire.
3. Les messages reçus sur le chat et les autres documents partagés sont surveillés.

### Après l'événement :

1. La documentation et la diffusion de l'événement se font conformément au consentement relatif aux médias reçu avant et pendant l'événement.
2. Les documents partagés après l'événement garantissent le respect de leur vie privée et la confidentialité des participant·e·s en fonction de l'évaluation des risques et du consentement des participant·e·s.
3. Une enquête après l'événement est réalisée pour évaluer l'expérience globale des participant·e·s ainsi que leurs commentaires spécifiques sur les mécanismes de protection de l'événement.

## PROTÉGER LES BONNES PRATIQUES POUR UNE PARTICIPATION EN LIGNE SIGNIFICATIVE AVEC LES JEUNES

Cette section comprend des bonnes pratiques supplémentaires pour établir et renforcer la protection en ligne, présentées en trois catégories : processus, culture et renforcement des capacités. Ces catégories ne sont pas exhaustives mais sont apparues à plusieurs reprises dans les conversations organisées par l'AGIP sur la protection avec les adolescentes, les jeunes, les membres de la coalition et les pairs du secteur.

Protéger les bonnes pratiques pour une participation en ligne significative avec les jeunes		
Processus	Culture	Renforcement des capacités

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plateforme en ligne</li> <li>2. Évaluation des risques</li> <li>3. Un·e référent·e de protection de la communauté</li> <li>4. Accessibilité</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Politique de protection en ligne</li> <li>6. Partage de pouvoir</li> <li>7. Partage des ressources</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Personnel</li> <li>9. Jeunes</li> </ol>
--	---	---

## PROCESSUS DE PROTECTION

### PLATEFORME EN LIGNE

- **Fonctions de sécurité** : Tenez-vous informé e des dernières fonctionnalités de sécurité et sachez comment les configurer pour différentes plateformes en ligne comme Zoom, Meets, Teams, etc.
- **Un·e référent·e de protection** : Désignez un·e référent·e de protection formé·e pour vos espaces virtuels afin de vous assurer que les participant·e·s savent à qui s'adresser pour toute préoccupation en matière de sécurité. Dans l'idéal, si les participant·e·s cibles représentent principalement un genre spécifique, désignez un·e référent·e de protection du genre en question. Pour les grands groupes représentation une population très diversifiée, plusieurs référent·e·s de protection d'horizons divers peuvent permettre aux jeunes de les aborder plus ouvertement.
- **Navigation de la plateforme** : Prévoyez du temps pour familiariser vos participant·e·s à l'utilisation de la plateforme en ligne afin d'améliorer la navigation et l'inclusion.
  - **Ressource utile** : [Vidéo : Zoom Security Basics by Zoom \(Les bases de la sécurité sur Zoom par Zoom\)](#)

### ÉVALUATION DES RISQUES

- **Risques en ligne** : Cartographiez différents types de risques pour votre événement en ligne. Voici un cadre utile pour réfléchir aux types de risques en ligne :
  - (1) Contenu : risques liés à un contenu nuisible, inexact ou illégal
  - (2) Contact : contact inapproprié ou indésirable entre les utilisateur·ice·s
  - (3) Comportement : risques liés au comportement
  - (4) Contrôle : utilisation de la technologie pour contrôler ou contraindre
  - **Démarche de cartographie des risques** : Dans l'idéal, intégrez les jeunes à la démarche de co-cartographie, à l'examen et à la mise à jour des risques avec vous pour vous assurer que leurs points de vue et leurs expériences uniques se retrouvent dans les mesures de sécurité et d'atténuation.
    - **Ressource utile** : [Modèle d'évaluation des risques de l'AGIP pour les espaces en ligne](#)

### RÉFÉRENT·E·S DE PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ

- Tous·tes les participant·e·s de moins de 18 ans doivent accéder aux interactions en ligne avec un·e adulte de confiance, idéalement de la même communauté/ou issue e de la communauté à proximité des participant·e·s et pouvant agir en tant que référent·e de protection ou chaperon. Ceci est particulièrement important pour les organisateur·ice·s d'événements qui n'interagissent

pas avec leurs participant·e·s, qu'ils ou elles soient enfants ou adolescent·e·s, directement dans leurs communautés. L'absence d'interactions directes au niveau de la communauté implique que les organisateur·ice·s n'ont pas de vue d'ensemble de leurs réalités hors ligne immédiates et des facteurs qui peuvent favoriser ou entraver leur participation en ligne sûre et significative.

- Cela garantira que les organisateur·ice·s d'événements auront une meilleure compréhension contextuelle des risques et des besoins des enfants et des adolescent·e·s et pourront concevoir des moyens plus éclairés pour soutenir leur participation sûre et significative.

## ACCESSIBILITÉ

- Les événements en ligne permettent à des personnes du monde entier de participer. Cependant, les plateformes en ligne ne sont pas encore inclusives dans leur conception.
- Certaines bonnes pratiques mentionnées dans le protocole dont un lien se trouve ci-dessous prévoient la description visuelle des images et des vidéos, l'incorporation de sous-titres dans les enregistrements, l'utilisation d'un langage clair, l'utilisation de réducteurs d'URL lors du partage de liens, la garantie de l'utilisation appropriée des hashtags, des emojis et des modules complémentaires associés pour les réseaux sociaux, et la garantie que le processus d'inscription et les informations disponibles sont accessibles aux féministes en situation de handicap, notamment en assurant le contraste des couleurs et en n'utilisant pas de systèmes CAPTCHA basés sur des images.
  - **Ressource utile** : [Protocole d'accessibilité féministe par Women Enabled International](#) [À lire absolument]

## CULTURE DE LA PROTECTION

### POLITIQUE DE PROTECTION EN LIGNE

- **Accessibilité** : La politique de protection en ligne doit être conçue dans des formats accessibles aux participant·e·s cibles et partagée avec tous·tes les participant·e·s au moins une semaine avant l'événement. Désignez un·e référent·e de protection formé·e pour s'assurer que les participant·e·s peuvent poser des questions si besoin.
- **Co-concevoir la politique** : Dans l'idéal, la politique de protection en ligne doit être co-créée avec les participant·e·s cibles pour s'assurer que leurs besoins et leurs expériences soient repris dans la politique. Lorsque les politiques ont déjà été créées, des examens en temps opportun doivent être effectués avec les participant·e·s pour voir si les politiques fonctionnent comme prévu et des changements doivent être apportés en réponse aux commentaires reçus.
- **Obligation de diligence** : Mentionnez clairement qui est responsable de la protection et dans quelle mesure afin d'éviter toute confusion.
- **Mécanismes de signalement** : Mentionnez clairement la personne principale responsable et permettez aux participant·e·s d'utiliser différents formats afin d'exprimer leurs préoccupations.
  - **Ressource utile** : [Child Friendly Complaint Mechanism by UNICEF \(Mécanisme de réclamation adapté aux besoins des enfants de l'UNICEF\)](#)

### PARTAGE DE POUVOIR

- **Pas de participation sans pouvoir partagé** : Un espace en ligne sûr permettrait une participation significative des participant-e-s cibles, et cette même participation significative ne peut avoir lieu sans un pouvoir décisionnel partagé. Tout événement en ligne où la vie et l'avenir des jeunes sont discutés doit être co-créé avec elles ou eux, y compris les mesures de protection de ces événements.
- **De la conformité au bien-être** : Il est nécessaire d'intégrer les perspectives des droits et du bien-être dans les politiques et processus de protection, ce qui nécessite de remédier au déséquilibre des rapports de pouvoir. À moins que ces déséquilibres de pouvoir ne soient résolus, l'inclusion des jeunes restera symbolique et constituera un risque pour leur sécurité et leur bien-être en général.
  - **Ressource utile** : [Quality and Standards Framework – HCD on ASRH by YLabs](#)

## **PARTAGE DES RESSOURCES**

- Plusieurs jeunes rencontrent des obstacles supplémentaires pour pouvoir accéder aux opportunités en ligne. Il est donc important de **fournir un soutien monétaire et non monétaire** pour leur permettre de participer. Un soutien monétaire peut aider à garantir l'accessibilité, tandis qu'un soutien non monétaire, comme la formation ou la préparation des intervenant-e-s, peut garantir une participation significative.
  - **Ressource utile** : [Maximiser les avantages : A recommended framework for Volunteerism and Compensation for Young People \(Un cadre recommandé pour le bénévolat et la rémunération des jeunes\)](#)

## **CAPACITÉS DE PROTECTION**

- **Capacités du personnel** : Tous les membres du personnel qui s'engagent dans des espaces en ligne doivent être formés à la sécurité en ligne en prêtant une attention toute particulière aux menaces spécifiques pour les jeunes d'horizons divers. Ces formations cruciales sont conçues pour favoriser la connaissance des politiques organisationnelles de protection en ligne ; aider le personnel à comprendre son rôle dans la protection en ligne ; permettre au personnel d'identifier toutes les formes de maltraitance en ligne, d'être un témoin actif en ligne et d'être conscient-e de son propre pouvoir, de ses privilèges et de ses préjugés, ainsi que de la manière dont il ou elle renforce ou remet en question les inégalités existantes et les pratiques qui peuvent être préjudiciables aux jeunes.
  - **Ressource utile** : [Safeguarding Matters: E-learning module by Safeguarding Support Hub \(L'importance de la protection : Module d'apprentissage en ligne par Safeguarding Support Hub\)](#)
- **Capacité des jeunes** : Aidez vos jeunes participant-e-s à renforcer leurs capacités à naviguer dans les espaces en ligne de manière plus informée et plus sûre. Assurez un accès facile à vos politiques organisationnelles et indiquez d'autres ressources. Organisez des appels avant l'événement pour les aider à se préparer à l'événement principal.

- **Ressource utile** : [Digital self defence tips by Glitch and AGIP \(Conseils d'autodéfense sur Internet dispensés par Glitch et l'AGIP\)](#)

#### **Vous souhaitez en savoir plus ?**

Cliquez [ici](#) pour accéder à une liste de contrôle avec plus de ressources pour le contenu ci-dessus.

#### **Connectez-vous avec nous !**

Visitez notre [site Web](#), notre [compte Twitter](#) et notre [chaîne YouTube](#) pour rester connecté-e-s et inscrivez-vous à la [newsletter](#) trimestrielle de l'AGIP pour vous tenir à jour régulièrement.

Vous souhaitez explorer les dispositifs de protection en vue d'une participation significative avec les jeunes ? Contactez le responsable de la participation des jeunes de l'AGIP via [agip.agip@plan-international.org](mailto:agip.agip@plan-international.org)

Ce document a été créé par Pooja Singh, le Plan d'investissement pour les adolescentes<sup>1</sup> et révisé par :

- Anika Dorothy Jenne, Amplify Girls
- Chiranthi Senanayake, Comité de planification des jeunes de WD2023
- Elsie Masava, Plan International
- Enow Awah Georges Stevens, Comité de planification des jeunes de WD2023
- Johanna Schulz, Plan d'investissement pour les adolescentes
- Julia Fan, Women Deliver
- Josephine Oates, Association mondiale des Guides et des Éclaireuses

---

<sup>1</sup>Le Plan d'investissement pour les adolescentes (AGIP) est une coalition mondiale intergénérationnelle qui s'efforce d'influer sur le changement pour les adolescentes en comblant le grand écart persistant entre les ressources, les données probantes et les engagements pris vis-à-vis des adolescentes et la réalité vécue par celles-ci. L'AGIP prodigue des conseils techniques sur la protection pour la conférence WD2023. (<https://adolescent-girls-plan.org/>)